

ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE HARNES



Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

MAIRIE DE HARNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 04 JUILLET 2025

Objet : **Tableau annuel d'avancement de grade :**

- **Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle**

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2017.902 du 09 Mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des
Educateurs de Jeunes Enfants,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle est fixé comme suit pour l'année 2025 :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i>	<i>Promouvable à la date du</i>
<i>1) DURIN Angélique</i>	<i>Educateur de Jeunes Enfants – échelon 9</i>	<i>01 Août 2025</i>

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Harnes, le 04 Juillet 2025

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE HARNES



Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

MAIRIE DE HARNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 04 JUILLET 2025

Objet : Tableau annuel d'avancement de grade :

- Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006.1690 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois
des Adjoints Administratifs,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i>	<i>Promouvable à la date du</i>
1) WOZNIAK Ingrid	Adjoint Administratif – échelon 8	01 Août 2025
2) CLAY Sylvana	Adjoint Administratif – échelon 8	01 Août 2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Harnes, le 04 Juillet 2025

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE HARNES



Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

MAIRIE DE HARNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 04 JUILLET 2025

Objet : Tableau annuel d'avancement de grade :

- **Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe**

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006.1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois
des Adjoints Techniques,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

*Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe est
fixé comme suit pour l'année 2025 :*

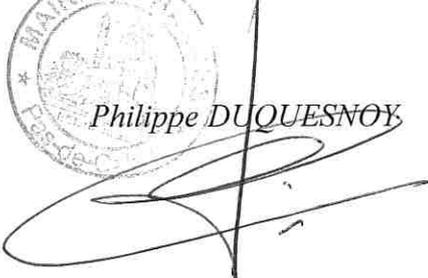
<i>Nom et Prénom</i>	<i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i>	<i>Promouvable à la date du</i>
1) KARAGEORGIS Jacqueline	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe – échelon 10	01 Août 2025
2) DUPUIS Cathy	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe TNC – échelon 9	01 Août 2025

*Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre
de Gestion.*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente
notification.*

Fait à Harnes, le 04 Juillet 2025

Le Maire de HARNES,


Philippe DUQUESNOY


ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE HARNES

VILLE DE HARNES



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 04 JUILLET 2025

Objet : Tableau annuel d'avancement de grade :

- Agent de Maîtrise Principal

Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 88.547 du 06 Mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents
de Maîtrise,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i>	<i>Promouvable à la date du</i>
<i>1) TOMICA Joffrey</i>	<i>Agent de Maîtrise – échelon 11</i>	<i>01 Août 2025</i>

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Harnes, le 04 Juillet 2025

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE HARNES



MAIRIE DE HARNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 04 JUILLET 2025

Objet : **Tableau annuel d'avancement de grade :**

- **Educateur des APS Principal de 1^{ère} Classe**

Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2011.605 du 30 Mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des
Educateurs des APS,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Educateur des APS Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i>	<i>Promouvable à la date du</i>
<i>1) ROGER Philippe</i>	<i>Educateur des APS Principal de 2^{ème} Classe – échelon 9</i>	<i>01 Août 2025</i>

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Harnes, le 04 Juillet 2025

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE HARNES



MAIRIE DE HARNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 04 JUILLET 2025

Objet : **Tableau annuel d'avancement de grade :**

- **Technicien Principal de 1^{ère} Classe**

Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2010.1357 du 09 Novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois
des Techniciens,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

*Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Technicien Principal de 1^{ère} Classe est fixé
comme suit pour l'année 2025 :*

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i>	<i>Promouvable à la date du</i>
<i>1) DUPUIS Philippe</i>	<i>Technicien Principal de 2^{ème} Classe – échelon 9</i>	<i>01 Août 2025</i>

*Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre
de Gestion.*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente
notification.*

Fait à Harnes, le 04 Juillet 2025

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE HARNES

VILLE DE HARNES



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 04 JUILLET 2025

Objet : **Tableau annuel d'avancement de grade :**

- **Attaché Principal**

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 87.1099 du 30 Décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois
des Attachés,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

*Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Principal est fixé comme suit pour
l'année 2025 :*

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i>	<i>Promouvable à la date du</i>
<i>1) FIEVET Sabine</i>	<i>Attaché – échelon 8</i>	<i>01 Août 2025</i>

*Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre
de Gestion.*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente
notification.*

Fait à Harnes, le 04 Juillet 2025

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE HARNES



MAIRIE DE HARNES
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 04 JUILLET 2025

Objet : **Tableau annuel d'avancement de grade :**

- **Ingénieur Principal**

Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2016.201 du 26 Février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des
Ingénieurs,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Ingénieur Principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i>	<i>Promouvable à la date du</i>
<i>1) DERVILLERS Sébastien</i>	<i>Ingénieur – échelon 9</i>	<i>01 Août 2025</i>

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Harnes, le 04 Juillet 2025

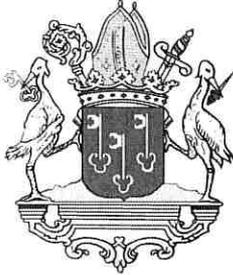
Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE HARNES



MAIRIE DE HARNES
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 04 JUILLET 2025

Objet : Tableau annuel d'avancement de grade :

- Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe

Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2012.924 du 30 Juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des
Rédacteurs,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

*Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe est fixé
comme suit pour l'année 2025 :*

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i>	<i>Promouvable à la date du</i>
<i>1) DEFRAIN Stéphanie</i>	<i>Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe – échelon 7</i>	<i>01 Août 2025</i>

*Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre
de Gestion.*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente
notification.*

Fait à Harnes, le 04 Juillet 2025

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY